

L'Écho du Carillon



Volume 8, numéro 2

Juin 2003

Vous souvenez-vous de « *NOS ÉLUS MUNICIPAUX MÉRITENT-ILS NOTRE CONFIANCE ?* »

Vous en souvenez-vous ? L'Écho du Carillon, volume 6, numéro 2 de l'été 2000. Il était question entre autres du respect que le Conseil municipal de Saint-Ubalde portait aux résidents du lac Carillon : « *Le Conseil municipal dégage une certaine grandeur qui s'écarte de la valeur moyenne et comme ce n'est pas la première fois que le secteur du lac Carillon en est victime...* »

Ce numéro portait sur un projet de parc régional, la piste multifonctionnelle, le développement à St-Ubalde, l'économie de la municipalité et la question ultime était : « *Nous prend-on réellement pour des caves, des ignorants, des illettrés...?* »

Depuis ce temps, l'eau a coulé sous les ponts, des élections municipales se sont tenues et un nouveau maire prenait la barre de ce Conseil municipal. Les échanges prirent une toute autre tournure et le respect s'établit entre les parties.

Au cours des dernières semaines, le maire, monsieur Jean-Paul Darveau, a communiqué avec votre Association par le biais de votre président. Le principal sujet de ces contacts est le projet de parc régional qui refait surface et qui provoque bien des questions pour les villégiateurs du lac Carillon.

Heureusement, monsieur Darveau a une toute autre approche que son prédécesseur et régulièrement j'ai l'occasion d'échanger avec lui sur les diverses préoccupations de nos membres.

Une rencontre fut organisée le mardi, 10 juin, et vos représentants de secteur a essayé de tous vous rejoindre afin de vous y inviter. Plusieurs d'entre vous se sont déplacés et nous étions 15 villégiateurs présents.

Cette rencontre organisée par la municipalité permettait à la Société d'aménagements des lacs Longs et Montauban de nous présenter ainsi qu'aux résidents de Saint-Ubalde, leur projet et de répondre aux divers participants.



...suite page: 4

Visitez notre site Internet à l'adresse : <http://pages.globetrotter.net/echoducarillon/>
« *La nature en héritage* »

QUINCAILLERIE



Matériaux de construction
Pompe à eau

464, rue St-Paul
St-Ubalde, GOA 4LO
Dépanneur Camping Lac Blanc



Omer Hardy, Directeur
Tél. : (418) 277-2215
Télec. : (418) 277-2172

Différentes préoccupations...

Suite à quelques rencontres et communications avec monsieur le maire, voici un survol des principaux sujets discutés.

« Bacs à rebut »

L'aire de stockage des bacs est dans un état tel que le ruisseau longeant cette aire qui se déverse dans le lac Blanc, sera d'ici quelque temps incommodé par la multitude de débris qui y sont déposés. Une signalisation adéquate, une surveillance appropriée ainsi que des incitatifs nécessaires, pourraient protéger ce lieu menacé.

« Chemin public »

Ce printemps il y a eu rechargement partiel à quelques endroits. Jusqu'à maintenant, nos résidences ont été accessibles à tout moment et nous l'apprécions fortement.

« Devenir propriétaire »

Depuis de nombreuses années, nous désirons devenir propriétaires des terrains sur lesquels nos chalets sont construits. Fort déjà de deux résolutions du Conseil municipal, nous appuyant dans notre démarche, nous demandons à la municipalité qu'elle prenne en charge l'organisation d'une rencontre avec le Préfet de la MRC de Portneuf où, tous ensemble, la municipalité et l'ARC, pourrions faire valoir notre demande à la MRC.

« Motoneiges et VTT »

Nous aimerions organiser une rencontre quadripartite avec le concours de la municipalité et les intervenants des clubs de motoneige et de VTT pour envisager plusieurs années de collaboration entre les parties et notre Association.

« Plage et marina »

Conscient de nombreux actes de vandalisme aux équipements qui sont disponibles sur ces lieux et à la protection de la nature. Loin de vouloir empêcher qui que ce soit de profiter de ces lieux extraordinaires, nous désirons toutefois qu'une surveillance appropriée soit mise en place pour le profit de tous les amateurs de la nature. Nous

avons abordé la possibilité d'une surveillance par les responsables du camping municipal.

Par rapport à l'affichage sur ces deux sites (marina et plage), nous croyons qu'un affichage clair et succinct pourrait mieux orienter les visiteurs de ces lieux. Le camping y est interdit sauf pour les groupes à but non lucratif détenant un permis de la municipalité et l'utilisation de bateaux à propulsion à essence y est strictement interdite.

« Protection publique »

Afin de garantir des conditions optimales en cas de lutte contre les incendies, nous réitérons notre demande pour l'ouverture du chemin de la marina en période hivernale. Ce chemin a une longueur moindre d'un kilomètre et faciliterait un approvisionnement en eau beaucoup plus efficace et rapide au lac Carillon qu'au lac à la Hache.

« Sentier pédestre »

Quelques villégiateurs du lac Carillon entretiennent le réseau de sentiers pédestres, mais plusieurs infrastructures telles que ponts ou passerelles sont dangereuses et non utilisables. Nous avons besoin de l'apport de la municipalité pour remédier à cette situation.

« Vol et vandalisme »

Le principal fléau qui afflige les villégiateurs est sans contredit les méfaits de vol et vandalisme. Certains dans notre secteur ont même été victimes d'incendie criminel. Une contribution spéciale sur notre compte de taxes municipales est affectée à la sécurité publique et dans cet ordre d'idée, la Sûreté du Québec empoche 0,0018 \$ du 1 000 \$ d'évaluation. Étant très régulièrement dans le secteur et ayant aussi l'opinion et le constat des autres membres de l'Association, nous ne pouvons qu'affirmer que la Sûreté du Québec est présente dans notre secteur que lorsqu'elle est appelée par nos membres. Il serait primordial que la municipalité exige de celle-ci d'instaurer un calendrier de patrouille régulières qui permettrait à l'ensemble de la municipalité d'en profiter.

Mot à trouver :

1. HETLAC _____
2. SSOPTR _____
3. EEELTHONP _____
4. EIMOOTUABL _____
5. QSIEUMU _____
6. OIGNNRIMUA _____

Solutions au prochain numéro

7. RETSDPEE _____
8. LIELUSUF _____
9. LIALUISEG _____
10. NETPIETE _____
11. HOUSEOAICEMU _____
12. OURATCEN _____

Le virus du Nil occidental...

Qu'est-ce que le virus du Nil occidental?

Le virus du Nil occidental (VNO) infecte principalement les oiseaux, et occasionnellement d'autres espèces animales, ainsi que les humains. Le virus se retrouve en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. Il a été détecté pour la première fois en Amérique du Nord, plus exactement à New York, en 1999. Au cours des années suivantes, la progression du virus s'est poursuivie. En 2002, le VNO s'est manifesté dans 44 États américains et dans cinq provinces canadiennes. Dix-neuf cas d'infection ont été signalés sur le territoire québécois et deux personnes sont décédées des suites de la maladie. Personne ne peut prédire quelle sera la progression du VNO l'été prochain, ni le nombre de personnes qui pourraient être atteintes. Cependant, tout porte à croire qu'il y aura encore des cas de VNO en 2003. Le Québec, dans son plan d'intervention gouvernemental, a pris les mesures recommandées par les experts afin de prévenir le maximum de cas et de protéger la population.

Quel est le risque d'être malade si je vis dans une région où le VNO a été détecté chez les oiseaux ou les moustiques?

Ce risque est très faible. Même dans les régions où le virus circule, peu de moustiques sont infectés. Ce ne sont pas tous les moustiques infectés piquant les humains qui transmettent la maladie. De plus, moins de 1 % des personnes infectées développeront une maladie sévère.

Quels sont les symptômes de l'infection causée par le virus du Nil occidental?

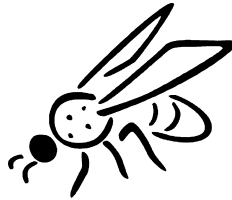
La plupart des gens infectés n'ont aucun symptôme. Une personne sur cinq va présenter une infection légère, qui peut s'accompagner de maux de tête, de fièvre, quelquefois d'éruptions cutanées et de douleurs musculaires. Parmi les personnes infectées, seulement une sur 150 développera une maladie sévère nécessitant une hospitalisa-

Questions et réponses concernant le VNO

tion. Les malades peuvent alors présenter des maux de tête graves et inhabituels, une forte fièvre, une raideur au cou, de la confusion ou une faiblesse musculaire. Les personnes qui ont des maux de tête graves et inhabituels devraient consulter un médecin. Ce sont surtout les personnes de 40 ans ou plus qui peuvent faire une encéphalite.

Comment dois-je utiliser les répulsifs ?

Lisez bien les étiquettes. Choisissez le produit qui répond le mieux à vos besoins. Par exemple, si vous prévoyez être à l'extérieur pour une courte période de temps, choisissez un produit à faible concentration de répulsif (protection de plus courte durée) et répétez l'application au besoin.



Appliquez le produit de façon modérée et seulement sur les surfaces de la peau qui sont exposées. Les applications en grande quantité ne sont pas nécessaires pour que le produit soit efficace. N'appliquez pas de produit **sous** les vêtements. Dès que la protection n'est plus nécessaire, lavez la peau traitée au savon et à l'eau. N'utilisez jamais d'**insecticide** sur le corps, seulement des répulsifs.

La plupart des gens infectés n'ont aucun symptôme. Rarement, l'infection entraîne des problèmes plus graves. Il ne faut donc pas s'alarmer outre mesure puisque le risque pour la santé humaine demeure faible.

Le virus n'est pas transmissible d'une personne à une autre. Ainsi, on ne peut pas attraper le virus en embrassant une personne infectée ou en touchant quelqu'un qui a soigné un patient infecté. Il n'y a pas de preuve de transmission directe d'un oiseau ou d'un autre animal infecté à une personne. Toutefois, il est recommandé de ne jamais manipuler ou ramasser ces animaux à mains nues, puisqu'ils peuvent être porteurs d'autres maladies. Il faut donc toujours porter des gants.

Source : Santé et Services sociaux Québec

SPECIALITÉ: COUPE ET FORAGE DE BETON

LOCATION REJEAN PERRON
602, ROUTE 363
ST-UBALDE, QC G0A 4L0
TÉL: (418)277-2278
1-800-350-2278

location d'outillages

VENTE ET SERVICE
scies à chaîne,
tondeuses
taille-bordures, etc...

Une illustration d'un ouvrier portant un casque et des gants, travaillant sur un grand objet cylindrique, peut-être un rouleau ou un tambour.

Deux illustrations : à gauche, un camion à remorque ; à droite, une voiture de sport.

Vous souvenez-vous, suite...

À l'été 2000, nous nous interrogeons sur qui dirigera, qui gèrera, qui paiera et qui donnerait carte blanche à des inconnus. Nous nous demandions ce qui pourrait arriver de notre secteur et à quel développement pouvait-on s'attendre...

Ils ont répondu à quelques questions, mais des interrogations demeurent encore. Les délimitations du parc sont bien identifiées, mais on ne peut nous garantir grand chose. On nous promet que si nous faisons partie du parc régional que nous aurions (l'association) un membre au sein de leur corporation et que nous prendrions part aux décisions.

Votre Association s'est entendue avec monsieur le maire pour donner suite à



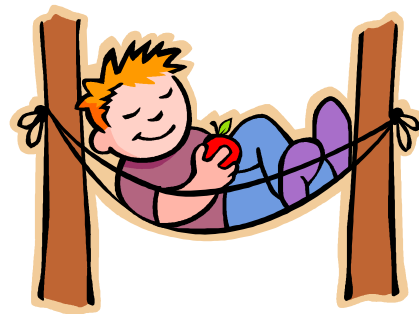
cette présentation. Votre Conseil d'administration se réunira dans les jours qui suivent pour analyser la situation et prendre position.

Le Conseil d'administration convoquera une assemblée générale spéciale selon l'article 3.8 des règlements généraux et ce, le plus rapidement possible afin de vous tenir officiellement au courant du dossier et de vous permettre de vous exprimer et de prendre position.

Par la suite, un retour sera fait à la municipalité de Saint-Ubalde.

Espérant que vous répondrez en grand nombre à cette assemblée générale spéciale. Votre avenir dépend de votre participation et de votre décision.

Serge Lachance, président



L'Écho du Carillon est le bulletin d'information publié par l'Association des résidents du lac Carillon.

Sa distribution est faite aux membres de l'Association, ses commanditaires et à la municipalité de Saint-Ubalde gratuitement.



Association des Résidents du lac Carillon

Président : Serge Lachance
Secrétaire : Sylvie Pelletier
Trésorière : Jocelyne Roberge

Représentants secteur :
La Sauvagine : Michel Lamoureux
Du Huard : Jean-Louis Fiset
La Bernache / Colvert : Rino Morin

Éditrice : Claire Huot et Serge Lachance

Toute correspondance doit être adressée à :
Association des Résidents du lac Carillon,
2420, rue Lemieux,
Québec (Québec) G1P 2V4

Tél. : 418 683-1695

echoducarillon@globetrotter.net

Quelques précautions à prendre pour éviter les piqûres de moustiques

Éviter de vous exposer aux moustiques tôt le matin, à la tombée de la nuit ou après la pluie;

Lors d'activités extérieures, porter des vêtements longs de couleurs pâles et aussi des bas, des souliers et même un chapeau si les moustiques sont abondants;

Vérifier l'état des moustiquaires des portes et des fenêtres de la maison afin qu'aucun insecte indésirable ne puisse entrer;

Éliminer l'eau stagnante autour de la maison : porter une attention particulière aux objets présentant des cavités comme les vieux pneus et les jouets d'enfants, drainer les gouttières et changer régulièrement l'eau des bains d'oiseaux;

Utiliser un insectifuge de façon modérée sur les parties non protégées du corps en suivant bien les recommandations du fabricant;

Ne jamais utiliser d'insecticide domestique sur le corps, car les risques d'intoxication sont élevés.



Source : Environnement Québec



Merci à nos commanditaires, encourageons-les !